



RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA

Le mercredi 12 décembre 2012, à 10 h

Salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest

PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE 46

Réunion extraordinaire convoquée par Son Honneur le maire Jim Watson au sujet de la Phase 1 du Projet de train léger (TLRO.)

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le 12 décembre 2012, à 10 h, dans la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, à Ottawa.

Le maire Jim Watson préside l'assemblée et récite la prière.

APPEL NOMINAL

TOUS LES MEMBRES SONT PRÉSENTS.

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES.

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

COMMUNICATIONS

Aucune communication n'est déposée.

ABSENCES

Aucune absence n'a été signalée.

MOTION DE CONSTITUTION EN COMITÉ PLÉNIER

MOTION N^o 46/1

Motion du conseiller T. Tierney
Appuyée par le conseiller B. Monette

Que le Conseil se constitue en comité plénier conformément à l'article 48 du Règlement de procédure.

ADOPTÉE

EN COMITÉ PLÉNIER

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS

MOTION N^o 46/2

Motion du conseiller T. Tierney
Appuyée par le conseiller B. Monette

Que le rapport de la Directrice municipale adjointe, Urbanisme et Infrastructure, intitulé «Conception, construction, financement et entretien du Projet de train léger sur rail d'Ottawa (TLRO)», y compris la nouvelle annexe 2A et l'annexe 2 mise à jour finale, soient reçus et examinés.

ADOPTÉE

Le Comité plénier a reçu une présentation PowerPoint détaillée sur le Projet de train léger d'Ottawa, dont une copie a été déposée auprès du greffier.

Le comité plénier a entendu les délégations suivantes. Les personnes dont le nom est suivi d'un astérisque (*) ont présenté des observations écrites; ces documents sont conservés dans les dossiers du greffier municipal.

David Jeanes, au nom de Transport Action Canada*
Claudio Brun del Re, au nom de l'Université d'Ottawa*
Dave Donaldson, au nom du Chambre de Commerce d'Ottawa*
Angela Keller-Herzog *

À la suite des délégations, le Comité plénier a posé des questions sur la présentation et le rapport du personnel, puis il a examiné une motion de renvoi (voir la Motion n° 46/3 ci-dessous)

RAPPORT

DIRECTRICE MUNICIPALE ADJOINTE, URBANISME ET INFRASTRUCTURE

- | |
|---|
| 1. CONCEPTION, CONSTRUCTION, FINANCEMENT ET ENTRETIEN DU PROJET DE TRAIN LÉGER SUR RAIL D'OTTAWA (TLRO) |
|---|

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Conseil :

- 1. Reçoive les résultats du processus de Demande de propositions (DP), comme décrit dans le présent rapport et supervisé par un commissaire de l'équité, portant sur la conception, la construction, le financement et l'entretien du projet de train léger sur rail d'Ottawa (TLRO) et sur la construction et le financement du projet d'élargissement de l'autoroute 417. Qu'il approuve la sélection du groupe Rideau Transit Group comme candidat privilégié pour la conception, la construction, le financement et l'entretien du projet de TLRO et la construction et le financement du projet d'élargissement de l'autoroute 417, y compris la réalisation de certains travaux de génie civil connexes de la manière décrite dans le présent rapport.**
- 2. Approuve les budgets et les sources de financement du projet comme suit :**
 - a. Le budget de 2,130 milliards de dollars du projet du TLRO et les sources de financement définis dans le présent rapport.**
 - b. Les budgets et sources de financement du projet prévus pour les travaux connexes décrits dans le présent rapport, comme suit :**
 - i. élargissement de l'autoroute 417 (226 millions de dollars);**
 - ii. transition au TLRO (63 millions de dollars); et,**
 - iii. fonds de prévoyance du projet (100 millions de dollars).**

- c. En vertu de l'accord de projet, l'obligation de paiement de la Ville, tant durant la période de construction que durant la période d'entretien et de service, telle que décrite dans le présent rapport.
 - d. La délégation de pouvoirs à la trésorière municipale pour prendre toutes les dispositions et les mesures jugées nécessaires pour donner effet aux budgets et sources de financement approuvés pour le projet de TLRO, l'élargissement de l'autoroute 417, la transition au TLRO et le fonds de prévoyance du projet, sous réserve des conditions énoncées dans le présent rapport.
 - e. La délégation des pouvoirs nécessaires de négociation au directeur municipal; et des pouvoirs nécessaires au maire pour conclure et exécuter les modifications nécessaires aux accords de contribution fédéral et provincial au projet du TLRO et au protocole d'entente avec Infrastructure Ontario, sous réserve des conditions décrites dans le présent rapport et dans le rapport approuvé par le Conseil le 14 juillet 2011 intitulé « Mise en œuvre du projet de train léger d'Ottawa (TLRO) (Réf. n° ACS2011-ICS-RIO-0002) » et prendre toutes les dispositions et les mesures jugées nécessaires pour donner effet à ce qui précède, sous réserve des conditions énoncées dans le présent rapport.
- 3. Délègue au directeur municipal les pouvoirs nécessaires pour négocier, approuver, signer, exécuter, modifier et prolonger l'accord de projet et les accords auxiliaires connexes liés au projet de TLRO, au projet d'élargissement de l'autoroute 417 et aux travaux de génie civil connexes sous réserve des conditions énoncées dans le présent rapport.
- 4. Approuve les acquisitions de terrains nécessaires pour le projet de TLRO et les projets connexes comme suit :
 - a. Les ententes négociées, dont la liste figure à l'Appendice 2, décrites dans le présent rapport, comme suit :
 - i. Le protocole d'entente avec la Commission de la capitale nationale (CCN), y compris l'approbation du contrat de dépôt de la somme

- de 24,5 millions de dollars entre les mains de la CCN, qui sera détenue jusqu'à la conclusion d'une convention de transfert de terres avec la Commission de la capitale nationale.
- ii. La convention de représentation avec Hydro Ottawa Limited.
 - iii. Le protocole d'entente avec l'Université d'Ottawa, y compris la déclaration des terrains décrits dans le Protocole d'entente comme étant excédentaires aux besoins de la Ville.
 - iv. L'approbation de la poursuite des négociations d'un protocole d'entente avec VIA Rail Canada (« le protocole d'entente de VIA ») selon ce qui est indiqué dans le présent rapport.
- b. La délégation des pouvoirs à la directrice municipale adjointe, Urbanisme et Infrastructure, pour négocier, approuver, signer, exécuter, modifier et prolonger le protocole d'entente avec la CCN et tous documents, conventions ou effets en résultant, y compris l'entente sur le transfert des terres avec la CCN, et chacune des ententes suivantes : la convention de représentation avec Hydro Ottawa Limited, le protocole d'entente avec l'Université d'Ottawa, le protocole d'entente avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, le protocole d'entente avec Parcs Canada et le protocole d'entente avec VIA Rail Canada, et tous documents, conventions ou effets en résultant, sous réserve des conditions énoncées dans le présent rapport.
- c. La délégation des pouvoirs nécessaires à la directrice municipale adjointe, Urbanisme et Infrastructure, pour conclure et exécuter les ententes requises pour l'intégration des stations, dans les limites des autorisations budgétaires et sous réserve des conditions énoncées dans le présent rapport.
- d. Les expropriations comme suit et conformément à toute législation connexe :
- i. La promulgation d'un règlement afin d'être en mesure de présenter une demande pour l'expropriation de certains bien-fonds, tel que défini à l'Annexe 1 du présent rapport.
 - ii. La promulgation d'un règlement autorisant l'expropriation de certains bien-fonds visés par

une procédure d'expropriation amorcée en juin 2012, tel que défini à l'Annexe 2 du présent rapport.

- 5. Délègue les pouvoirs nécessaires à la directrice municipale adjointe, Urbanisme et Infrastructure, pour négocier, approuver, signer, exécuter, modifier et prolonger la lettre d'entente portant sur les travaux d'infrastructure liés aux services publics avec Hydro Ottawa Limited, sous réserve des conditions énoncées dans le présent rapport.**
- 6. Approuve le changement de nom du projet de TLRO qui devient la « Ligne de la Confédération », comme décrit dans le présent rapport.**
- 7. Demande au personnel de préparer les modifications réglementaires et celles à apporter au Plan officiel requises pour le projet de train léger sur rail d'Ottawa, comme décrit dans le présent rapport et conformément à la loi.**
- 8. Approuve les modifications nécessaires au *Règlement sur le bruit* (Règlement N° 253 – 2004), comme décrit à l'Annexe 3.**

MOTION N° 46/3

Motion du conseiller T. Tierney
Appuyée par le conseiller B. Monette

Que le rapport de la directrice municipale adjointe, Urbanisme et Infrastructure, intitulé « Conception, construction, financement et entretien du Projet de train léger sur rail d'Ottawa (TLRO) » et daté du 4 décembre 2012, soit présenté au Conseil lors de sa réunion du 19 décembre 2012 pour examen et approbation.

RENVOI ADOPTÉ

Le point 1 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil, rapport de la directrice municipale adjointe, Urbanisme et Infrastructure, intitulé « Conception, construction, financement et entretien du Projet de train léger sur rail d'Ottawa (TLRO) », a été renvoyé grâce à la Motion n° 46/3.

MOTION DE LEVÉE

MOTION N° 46/4

Motion du conseiller T. Tierney
Appuyée par le conseiller B. Monette

Que le Comité plénier se lève et poursuive sa réunion en tant que Conseil.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le Conseil ajourne la séance à 16 h 10.

GREFFIER

MAIRE